

Dossier 5

Dans l'Eglise

Témoignages

Ce qui m'a tout de suite touchée dans le Livre de vie, c'est le ton : des phrases courtes qui brillent comme des perles. C'est à la fois direct et fraternel. On est entraîné dans un mouvement... J'ai été aussi surprise et enchantée par le tutoiement. On est prise « à bout portant ». Je me suis dit : « C'est pour moi ; c'est pour maintenant ! ». Et j'ai tout lu, d'une traite !

J.D.

J'ai trouvé dans la lecture du Livre de vie un guide pour approfondir le désir d'écouter, d'accueillir, de servir et d'aimer les autres, renforçant ainsi le témoignage vécu par les membres de la Famille. J'apprécie toujours qu'il m'offre références et soutien pour vivre le mieux possible la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, l'humilité.

A vrai dire, je craignais un peu que ce Livre ne soit lourd. Mais rien de tel dans mon expérience ! Il m'aide à vivre une plus grande liberté et une plus grande joie intérieures.

M.J.

Je fais souvent oraison sur les textes fondamentaux que sont le Livre de vie, le Projet de vie et les orientations des assemblées générales. Le Projet de vie de la S.V.E. m'a tout particulièrement séduit, et notamment la rubrique si parlante « Prendre comme lui le monde à cœur ».

Je suis émerveillé par la cohérence vitale entre la contemplation et l'engagement actif que nous propose la Famille.

M.B.

Que de changements dans l'institut des prêtres du Cœur de Jésus depuis mon entrée il y a bien longtemps !

Nous sommes passés d'une 'Société' ayant un fort caractère religieux à un institut séculier largement ouvert sur le monde.

Tous ces changements ont été provoqués par les Assemblées successives se déroulant tous les six ans. Ils ne sont pas dus au dynamisme de membres particulièrement jeunes, mais à l'œuvre de l'Esprit dans le cœur des participants, me semble-t-il.

P.

L'accompagnement m'a aidée à découvrir que je n'étais pas seule à vivre une expérience de solitude et de vide après la mort de mon mari. Ma vie, que je regardais négativement, comme punition, était le chemin par lequel je pouvais reconnaître la présence aimante de Dieu.

La rencontre avec mon accompagnateur est source de joie, de calme, de paix intérieure. Elle me redonne confiance en l'avenir. Je suis devant quelqu'un qui m'aide à exprimer ce qu'il y a de plus profond en moi et qui me renvoie à un autre. Même s'il y a une certaine confiance dans mon groupe, tout ne peut pas y être dit. Avec mon accompagnateur, il m'est possible de me dire jusqu'au bout.

S.

L'accompagnement m'a fait découvrir : une présence qui aide à s'exprimer et à discerner ; une aide pour progresser dans la prière et la relier à ma vie quotidienne, pour me décider à l'engagement et à saisir le sens du conseil évangélique de pauvreté.

C.

Réflexion

Ayant pris conscience que rien ne devait être préféré à Dieu, nous voulons désormais fonder notre existence sur cette conviction. Pour cela nous avons décidé de rejoindre des frères et des sœurs dans l'un des instituts de la Famille Cor Unum ou dans la Société de vie évangélique. Avec eux, nous essayons d'ordonner au mieux notre vie au service de l'Évangile, en nous mettant à l'école du maître spirituel qu'est Pierre de Clorivière.

Sentire cum Ecclesia

« Sentir avec l'Église » selon la formule d'Ignace de Loyola dans

La Famille Cor Unum met en œuvre à travers le temps le charisme qu'elle a reçu de son fondateur et que l'Église a reconnu comme essentiel pour sa propre vitalité.

Ce dossier insistera sur le caractère institué de notre vocation qui s'inscrit dans celle de l'Église.

les Exercices spirituels. Le P. de Clorivière a toujours eu le souci

de faire reconnaître par l'Église ses fondations.

Dès l'instant où il entrevoit la nécessité de créer une société d'un genre nouveau, lors de son intuition à la Fosse-Hingant (le 19 juillet 1790), il s'ouvre de son projet à un prêtre de bon jugement qui en reconnaît le caractère surnaturel. Quelques jours plus tard, il en fait part à son évêque qui l'approuve.

Il s'attelle alors à la rédaction d'un premier plan dans lequel il précise l'objet de la société, le but apostolique, les caractéristiques spécifiques, l'importance de vivre les conseils évangéliques. Son évêque marque son accord le 18 août 1790.

Fort de cette approbation épiscopale, Clorivière se rend chez le nonce à Paris en vue d'une reconnaissance pontificale. Le nonce lui conseille de se faire d'abord approuver par plusieurs évêques.

Tout en poursuivant sa quête d'approbations, Clorivière lance sa fondation avec des prêtres et un laïc séduits par son projet et soucieux de suivre le Christ du plus près dans la situation perturbée de la France d'alors. Nous sommes le 2 février 1791.

En juin de la même année, le nombre de membres s'accroissant, Clorivière modifie son projet initial et en élabore un nouveau (le *Spécimen*). En 1798, il rédige un nouveau document, le « *Mémoire aux évêques* » en vue de rencontrer les objections à son projet et de le faire approuver.

En 1800, il retouche encore son document constitutif pour le soumettre au pape Pie VII, et il multiplie les démarches auprès du nonce à Paris en vue de recevoir l'aval pontifical. Il reçoit finalement une approbation verbale qui le laisse insatisfait, même si le pape permet que la Société se développe. Clorivière s'y attache.

Daniel Fontaine, qui refonde la Société au début du XXe siècle, reçoit une nouvelle approbation verbale du pape Benoît XV, le 23 mai 1919. Pour une approbation écrite, il faudra attendre 1952, après que Pie XII eût reconnu les instituts séculiers comme forme de vie consacrée.

À ce moment, les prêtres membres de ce qui s'appelait '*la Société des prêtres du Cœur de Jésus*' optent avec joie pour ce statut officiel proposé par l'Église et prennent le nom d'*Institut séculier des prêtres du cœur de Jésus*'. Le désir d'être proches de leurs contemporains pousse les

membres français à prendre la dénomination de 'Groupes Évangile et Mission' sans modifier le statut de l'institut séculier.

La période conciliaire et celle qui suit sont marquées par l'accueil de laïcs, hommes et femmes, célibataires et mariés, désireux de partager le charisme vécu par les prêtres. L'Assemblée générale de Lyon, en 1996, voit la création d'une unique Famille Cor Unum fédérant quatre composantes : la Société de vie évangélique, l'institut séculier féminin, l'institut séculier masculin et l'institut séculier des prêtres du Cœur de Jésus. Chacune des composantes de la Famille fait l'objet d'une reconnaissance et d'un statut particulier en Église.

Unis dans la diversité au mystère de l'Église

Dans son histoire, l'Église a surtout reconnu les formes de vie consacrées associatives, représentées par les nombreux ordres et les congrégations de religieux. Depuis 1947, avec la publication du décret *Provida mater*, elle a reconnu une nouvelle forme de vie consacrée associative, celle des instituts séculiers. Dans la Famille Cor Unum, les trois instituts relèvent de cette forme de vie. Outre ces formes de vie consacrées

associatives, il en existe d'autres, de type individuel, comme les vierges ou les ermites, par exemple, dont le lien avec l'Église hiérarchique est assuré par une relation étroite avec l'évêque du lieu.

À côté de la vie consacrée, sont apparues plus récemment de nouvelles formes de vie évangélique dans lesquelles les membres, célibataires ou mariés, s'engagent fortement à vivre l'Évangile et à suivre le Christ, contribuant également à la sainteté de l'Église. Dans la Famille Cor Unum, la Société de vie évangélique relève de cette forme nouvelle, tout en étant liée aux trois instituts séculiers.

Les particularités de la vie consacrée

Les personnes consacrées sont soit laïcs soit ministres ordonnés. Elles reçoivent du Seigneur un appel spécifique. Ce qui distingue cet appel de la vocation commune à la sainteté, c'est le choix d'un état de vie stable qui se fonde sur la profession des conseils évangéliques (pauvreté, chasteté, obéissance). En professant de façon publique (au sens canonique de ce terme) ces conseils évangéliques, elles s'engagent dans un style de vie original, à la suite de Jésus pauvre, chaste et obéissant.

Les personnes consacrées ont vocation à donner corps en ce monde d'une manière originale à la communion trinitaire, à laquelle le Père a voulu faire participer les hommes en son Fils et dans l'Esprit. Le choix de cet état de vie stimule tous les baptisés à vivre authentiquement leur vocation à la sainteté.

Le concile Vatican II dit que les personnes consacrées sont unies de manière spéciale à l'Église en son mystère (*Lumen Gentium* n° 44). La vie consacrée cherche à témoigner avec radicalité de ce mystère de l'Église, mystérieusement unie au Christ comme l'épouse à l'Époux. C'est un don particulier du Saint Esprit (*Lumen Gentium* n° 43) : dans sa liberté, et pour s'ajuster aux nécessités de son Église, il fait surgir des charismes nouveaux, qui permettent au Christ lui-même de manifester son amour au plus grand nombre. Ce jaillissement de la grâce appelle une reconnaissance par la hiérarchie de l'Église, à laquelle la vie consacrée n'appartient pas comme telle. Les successeurs des apôtres, discernant les dons de l'Esprit Saint, approuvent le charisme propre d'une famille spirituelle et l'établissent officiellement comme institut. Cette famille est alors pleinement insérée dans la

vie de l'Église et participe à son renouvellement intérieur dans la charité.

Les personnes consacrées, et les instituts séculiers auxquels elles appartiennent, témoignent ainsi du mystère et de la mission de l'Église. Leur consécration est orientée vers l'évangélisation de ce monde. La particularité de leur appel, loin de s'opposer au mariage, met en valeur sa différence et la valeur propre de celui-ci.

Dans la Famille Cor Unum, à côté des instituts séculiers, a pris place la Société de vie évangélique, qui réunit des personnes mariées ou célibataires. Les membres de cette Société partagent le charisme de la Famille. Sans professer publiquement à la manière des instituts séculiers, ils mettent en œuvre une nouvelle forme de consécration qui les pousse à vivre avec radicalité leur vocation baptismale.

Si la vocation de chacun est personnelle, l'appartenance à la Famille Cor Unum nous situe au cœur de l'Église, à la suite de personnes qui, avant nous, ont accueilli une façon particulière de se mettre à la suite du Christ.

Un livre de vie, des constitutions, des assemblées générales.

P. de Clorivière a ouvert un chemin original pour suivre le Christ en un temps où les manières traditionnelles de vivre les conseils évangéliques n'étaient plus possibles. D'autres personnes qui le connaissaient ont été séduites par son projet et l'ont rejoint. Elles l'ont conduit à mettre en forme sa façon de vivre l'Évangile. Pour en assurer le développement dans le temps et l'espace, il s'est mis en quête d'approbation par l'autorité de l'Église. Cette reconnaissance favorise le développement de l'œuvre, en garantit la conformité avec l'Évangile et la volonté de Dieu, et en assure la pérennité.

À chaque période de l'histoire, le projet fondateur est réactualisé. Un Livre de vie commun *que la Famille garde comme un trésor et une référence* (*Souffle nouveau*, n° 20) a été déployé dans les Constitutions et Statuts des organismes de la Famille Cor Unum (Instituts séculiers et Société de vie évangélique). Ces documents ont reçu l'approbation de la Congrégation pour la vie consacrée. Un document destiné à assurer la cohésion des divers membres de la Famille, a reçu une

approbation temporaire (*ad experimentum*) : il s'intitule « *Souffle nouveau* ». Lorsque de nouvelles composantes apparaissent dans la Famille ou qu'il s'avère nécessaire de réviser les textes plus anciens, l'approbation de la Congrégation pour la vie consacrée est sollicitée. Elle est normalement accordée pour un temps limité dans une première phase.

Tous les six ans, lors des Assemblées Générales de chaque institut et de la Société et des Assemblées Fédérales de la Famille, le point est fait sur la vie des instituts et de la Famille. Des décisions sont prises pour les années à venir, jusqu'aux assemblées suivantes. Ces décisions, qui doivent être approuvées elles aussi par l'autorité de l'Église, précisent la manière dont les membres sont appelés à vivre l'Évangile dans la ligne déterminée par les Constitutions, les Statuts et le Livre de vie.

Une formation

L'apprentissage de la vie évangélique ne sera jamais terminé. Après un temps de formation initiale, s'étalant généralement sur deux années au terme desquelles le membre est invité à prendre un premier engagement (consécration

temporaire), il veillera à poursuivre sa formation de manière continue.

Fidèle à la forme de vie choisie et vécue dans le monde, le membre se forme en restant inséré dans les lieux où Dieu l'a placé. Il vit cette formation comme une grâce à recevoir du Seigneur qu'il découvre toujours davantage, et qui le comble par l'action de son Esprit.

Cette formation sera authentifiée par une relation suivie avec la personne chargée de celle-ci et avec laquelle seront précisées les modalités à observer. La formation se poursuivra en même temps que la participation régulière à la vie d'un groupe de l'institut choisi ou de la société, ainsi qu'aux propositions faites par la Famille (sessions, recollections, retraites...).

Un accompagnateur

Pour mettre en œuvre dans notre vie les exigences rappelées dans nos documents, nous avons besoin, à côté du soutien fraternel de nos groupes, d'une aide individualisée. C'est le rôle de l'accompagnateur.

L'accompagnateur signifie que la médiation de l'Église s'exerce dans un ministère. Le salut ne vient pas de nous-mêmes, mais il est un don à recevoir. En outre, l'accompagnateur atteste que nous sommes en communion avec toute l'Église, *il est établi veilleur pour la maison d'Israël* (Ez 3, 17).

L'accompagnateur, laïc, homme, femme ou prêtre, est témoin du Christ et de l'Église pour celui qu'il accompagne. Il manifeste que, par la fidélité à l'Évangile, nous sommes en communion avec l'Église. Il aide et encourage à mieux vivre la vie évangélique, selon l'esprit de la Famille : *Un frère aidé par son frère est une place forte* (Pr 18, 19).

Des textes à méditer

Lc 2, 49 : *Ne saviez-vous pas qu'il me faut être chez mon Père ?*

Rm 12, 4-5 : *De même, en effet, que notre corps en son unité possède beaucoup de membres et que ces membres n'ont pas tous la même fonction, ainsi*

nous à plusieurs, nous ne formons qu'un seul corps dans le Christ, étant chacun pour sa part, membres les uns des autres.

1 Co 12, 11 : *Il y a diversité de dons, mais c'est le même esprit.*

Vatican II (*Lumen Gentium*) n° 32 : *La dignité des membres est commune à tous par le fait de leur régénération dans le Christ ; commune est la grâce, commune la vocation à la perfection, unique est le salut, unique l'espérance, indivise la charité. [...] Si donc dans l'Eglise, tous ne cheminent pas en suivant la même voie, tous cependant sont appelés à la sainteté.*

Exhortation apostolique *Vita Consecrata* n° 32 : *Les personnes consacrées dans les instituts séculiers servent à leur manière propre l'avènement du Royaume de Dieu ; elles font une synthèse spécifique des valeurs de la consécration et de celles de la sécularité.*

Pierre de Clorivière, « *Acte d'Association* », 2 février 1791, *Documents constitutifs des sociétés* : « *Nous faisons tous ensemble une alliance religieuse et un pacte sacré, afin que, marchant chaque jour de plus près sur les traces de Jésus-Christ crucifié [...] nous nous efforcions de faire en sorte que la dignité du chrétien étant jointe avec la pauvreté et l'humilité religieuse, elle refleurisse de plus en plus en nous-mêmes et par toute la terre.* »

Livre de Vie n° 1 à 6 : Dans une histoire

Livre de Vie n° 62 à 67 : Dans une humble fidélité

Constitutions PCJ n° 1 à 6

Constitutions ISF n° 1 à 8

Statuts de la SVE n° 1 à 4

Un Souffle Nouveau pour la Famille Cor Unum : Préambule et n° 1 à 4 : Un peu d'histoire

Pour approfondir et partager

- 1/ Relève le plan du *Livre de Vie*, puis celui des *Constitutions* de ton institut ou le *Projet de vie* de la Société de vie évangélique.
- 2/ Fais la lecture des textes du *Livre de Vie* et des *Constitutions* proposés ci-dessus : quelle réflexion, ces textes t'inspirent-ils ?
- 3/ De même, dans les *Constitutions* de ton institut ou le *Projet de vie* de la Société, relis :
 - PCJ n° 99 à 108 : Etapes du cheminement pour progresser dans une humble fidélité
 - ISF n° 139 à 147 : Etapes du cheminement dans une humble fidélité
 - SVE n° 60 à 73 : Formation et étapesNote tes questions.
- 4/ Choisis un document à approfondir : par exemple, Les laïcs dans *Lumen Gentium* (Vatican II) ou encore, relève, dans la fiche n° 16 (classeur vert), les principales étapes de l'évolution de l'institut.

**Dossiers de formation initiale.
Commission fédérale de formation de la Famille Cor Unum.
Av. du Maine, 202, F. 75014 Paris**